

**N° D'ORDRE : 2023-121**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*  
*Présents : 23*  
*Pouvoirs : 02*  
*Excusé : 02*  
*Absents : 02*  
*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 25*

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien – Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme VIENOT Véronique donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie.

Excusés : Mme DEFAUX Catherine – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absents : M. BLANC Romain – Mme SAUQUET Adeline.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

**8. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS – UGAP**

- PJ : Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés avec l'UGAP

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que la présente convention a pour objet l'intégration de la commune dans une procédure d'appel d'offres publics de fournitures, d'acheminement de gaz naturel et services associées, dans le cadre du dispositif GAZ 2025.

Par la signature de la présente convention, la commune donne mandat au président de l'UGAP de signer les décisions d'attribution de marchés pour la fourniture de gaz naturel.

Les prestations de fourniture en gaz naturel du marché ne pourront débuter qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au terme du marché fixé au 31 décembre 2028.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**